



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

20, RUE DES AUBÉPINES 50250 LA HAYE – TEL 02 33 07 11 79 spanc@cocm.fr

Référence du dossier :

Date de dépôt à la Communauté de Communes :

A déposer ou transmettre au pôle de La Haye (20 rue des aubépines) ou de Périers (8 place du fairage) de la communauté de communes.

Cette demande fera-t-elle ou a-t-elle fait l'objet :

☐ d'un permis de construire : *le cas échéant N°* Date :

☐ d'une déclaration préalable : *le cas échéant N°* Date :

☐ d'une réhabilitation d'assainissement *le cas échéant N°* Date :

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

RENSEIGNEMENTS GENERAUX DEMANDEUR

Le demandeur

Nom : Prénom :

Adresse principale :

Code Postal : Commune :

Tél : Port :

Adresse mail :

Adresse du lieu de réalisation :

Code Postal : Commune :

Références cadastrales de la parcelle : Section : N°:

Dispose du règlement de service SPANC

☐ Oui

☐ Non (*sera joint à l'avis du SPANC*)

Nature du projet

☐ Construction neuve

☐ Réhabilitation ou création d'assainissement (habitation existante)

Référence du contrôle diagnostic :

Conception du projet

Une étude de définition de filière a-t-elle été réalisée : ☐ Oui (à joindre à la demande) ☐ Non

Cette étude est obligatoire en cas de rejet

Nom et coordonnées du concepteur du projet :

.....

Réalisation du projet

Coordonnées du réalisateur du projet :

CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Type de logement : ☐ Habitation individuelle
☐ Bâtiment comportant plusieurs logements
☐ Autres locaux.....

Type de résidence : ☐ Principale ☐ Secondaire

Surface habitable : m² Nombre d'occupants permanents :

Nombre de chambres : Nombre de pièces principales :

Si résidence secondaire, temps d'occupation annuelle :

Mode d'alimentation en eau :
☐ Réseau d'adduction public
☐ Puits ou forage, *si oui le situer impérativement sur le plan de masse*

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Superficie totale de la parcelle :m²

Superficie disponible pour l'assainissement : m²

Pente du terrain : ☐ < 5% ☐ 5 à 10% ☐ >10%

La parcelle se trouve en terrain inondable ? ☐ Oui ☐ Non

Présence d'une nappe aquifère à moins de 1m (hors niveau exceptionnel des eaux) ?
☐ Oui ☐ Non

Présence d'un captage d'eau (puits, forage) à proximité du futur dispositif de traitement ?
☐ Non ☐ Oui : A quelle distance :m
destiné à la consommation humaine ? ☐ Oui ☐ Non

PEDOLOGIE ET PERMEABILITE

Remplir en fonction des informations de l'étude de sol ou de l'annexe « Nature et perméabilité du Sol »

Nature du sous-sol:

Présence d'eau dans le sol (hydromorphie) :

Perméabilité sur une profondeur d'au moins 0,70 m

☐ < 15mm/h ☐ comprise entre 15 et 500 mm/h ☐ supérieure à 500 mm/h

DESTINATION DES EAUX PLUVIALES

☐ Réseau de surface (fossé, caniveau, écoulement sur la parcelle,...)

☐ Infiltration dans le sol (drains, puisard...)

☐ Rétention (cuve, mare...)

☐ Autre, à préciser :

Les eaux pluviales ne doivent en aucun cas rejoindre le dispositif d'assainissement

CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION PROPOSEE

Prétraitement

- ☐ Fosse toutes eaux Volume :
- ☐ Préfiltre : ☐ Intégré à la fosse ou ☐ Indépendant Volume :
- ☐ Bac dégraisseur : Volume :
- ☐ Autres, préciser : Volume :

Traitement

Traitement et infiltration par le sol

- ☐ Epandage : nb de tranchées Longueur totale d'épandage
- ☐ Filtre à sable non drainé de m²
- ☐ Tertre d'infiltration de m² au sommet
- ☐ Lit d'épandage de m²

Traitement par filtres drainés

- ☐ Filtre à sable vertical drainé de m²
- ☐ Lit à massif de zéolithe de m²
- ☐ Filtre à sable horizontal drainé de m²

Autres dispositifs

- ☐ Agréés par les ministères en charge de l'écologie et de la santé
préciser : Joindre la fiche technique
- ☐ Toilettes Sèches

Joindre un descriptif détaillé du projet (notices techniques, plan de gestion des déchets)

Rejet

- ☐ Fossé ☐ Réseau pluvial ☐ Puits d'infiltration

Une autorisation du propriétaire de l'exutoire est à joindre au dossier

Pompe de relevage

Une pompe de relevage est-elle nécessaire ? ☐ Non ☐ Oui, où se situe-t-elle ? :

Si aucune des solutions précédentes n'est possible, des filières exceptionnelles peuvent être autorisées dans le cas de REHABILITATION.

Indiquer la filière exceptionnelle proposée :

- ☐ Traitement séparé des eaux vannes et des eaux ménagères

Joindre un descriptif détaillé du projet (notices techniques, plan de gestion des déchets)

REFERENCES

Réglementaire : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 (JO du 31.12.06), Arrêté interministériel du 22 juin 2007 (JO du 14.07.07) abrogé par arrêté du 21 juillet 2015 (art. 24), Arrêté du 7 septembre 2009 (JO du 9.10.2009) modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 (JO du 25 avril 2012). Arrêté du 27 avril 2012 (JO du 10 mai 2012)

Normative : DTU 64.1 (P 16-603) diffusé par l'AFNOR et le CSTB : « mise en œuvre des dispositifs d'assainissement autonome »

REMARQUE IMPORTANTE

En aucun cas, l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif ne doit être entreprise avant l'approbation du dossier par le service public d'assainissement non collectif (SPANC).

ENGAGEMENT

Le demandeur S'ENGAGE

- à fournir, avec sa demande, l'ensemble des documents requis (voir annexe) : plans, préconisation du dispositif, les notices des constructeurs et les éventuelles autorisations
- Sous sa responsabilité, à ne réaliser ou à ne faire réaliser l'installation de l'assainissement non collectif qu'après réception de l'avis du Service Public d'Assainissement Non Collectif, conformément au projet tel qu'il aura été accepté et selon la réglementation en vigueur.
- **à ne pas couvrir l'installation avant vérification de la bonne exécution des ouvrages par le SPANC et à prévenir le service au minimum 1 semaine avant la date de commencement des travaux.**
- **à payer la redevance due au SPANC pour la prestation de contrôle (cf. règlement du SPANC).**

Le demandeur CERTIFIE l'exactitude des renseignements fournis au Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Fait à

Date :

Signature :

MODALITE DES REDEVANCES

Valable à compter du 01/01/2023 (sous réserve d'une nouvelle délibération).

- | | |
|--|-------|
| ♦ Le contrôle de vérification de conception et d'implantation d'une installation : | 60 € |
| ♦ Le contrôle de vérification de la bonne exécution des travaux : | 110 € |
| ♦ En cas d'avis défavorable, la contre-visite : | 80 € |

Nom du demandeur :
Commune d'installation :

NATURE ET PERMEABILITE DU SOL

Connaître l'aptitude du sol à infiltrer les eaux

Annexe à remplir impérativement en l'absence d'étude de filière

1. Nature du Sol

Méthode : Choisir au moins 2 emplacements situés sur la zone destinée à l'implantation du système de traitement, pour effectuer les prélèvements sur une profondeur d'1 m. Vous indiquez sur le plan de masse les points de prélèvement choisis (S1 et S2)

Il s'agit d'apprécier la nature du sol et son aptitude à l'épuration et l'évacuation des eaux traitées. On notera

- La nature (ex : terre végétale, sable, limon, argile, roche)
- L'épaisseur de la couche
- La couleur
- La texture (collante, poudreuse, granuleuse)
- La présence d'humidité (trace d'eau, présence de source, gorgée d'eau, sèche...)

Sondage 1

Profondeur (0-100 cm)	Description
0- ...	
....-....	
... - 100	

Sondage 2

Profondeur (0-100 cm)	Nature du sol (terre végétale, sable, limon, argile, roche)
0- ...	
....-....	
... - 100	

2. Perméabilité

Méthode choisie :

Résultats _____

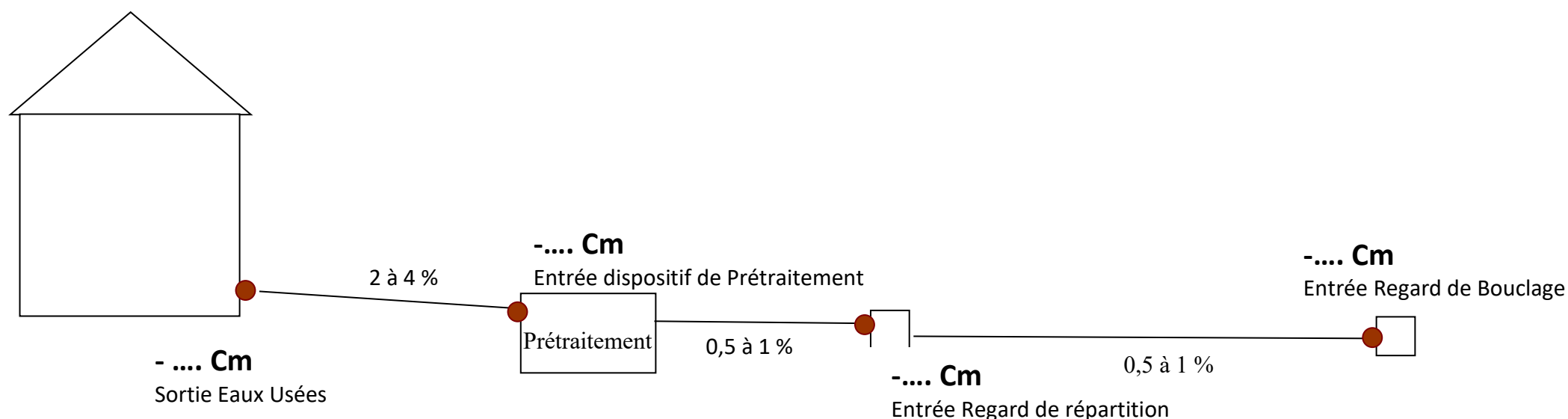
Nom du demandeur :

Commune d'installation :

PROFIL LONGITUDINAL DE L'INSTALLATION

Annexe à remplir impérativement en l'absence d'étude de filière

1. Tracer le profil du sol naturel sur le schéma et éventuellement celui du sol après travaux
2. Indiquer les profondeurs demandées par rapport au sol après travaux (tenir compte des pentes nécessaires au bon fonctionnement)
3. Ajouter les éléments si nécessaires (bac dégraisseur, pompe de relevage)



ANNEXE A LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
--

DOCUMENTS A JOINDRE AU FORMULAIRE

- ☐ **L'étude de filière réalisée par un bureau d'étude (Etude obligatoire en cas de rejet)**

OU

- ☐ **Un plan de situation (1/25000^{ème})**

- ☐ **Un plan de masse avec un schéma d'implantation à l'échelle précisant :**

- L'emplacement de l'immeuble et des immeubles voisins
- La position des différents dispositifs constituant l'installation d'assainissement (y compris les ventilations associées),
- L'emplacement des puits, sources, ruisseaux,... dans un rayon de 35 mètres,
- L'aménagement prévu du terrain (zones de circulation, de stationnement, imperméabilisées, arbres, haie, jardin...)
- La topographie du site concerné

Les plans parcellaires à l'échelle sont disponibles gratuitement sur le site cadastre.gouv.fr

- ☐ **L'annexe décrivant « la nature et la perméabilité du sol »**

- ☐ **Un profil longitudinal de l'installation avec côtes et niveaux (modèle fourni en annexe)**

ET si besoin,

- ☐ **Les notices des constructeurs** précisant les caractéristiques des appareils, leurs modes d'utilisation et d'entretien

- ☐ **Un descriptif complet du futur dispositif préconisé**

- ☐ **Autorisation ou demande d'autorisation de rejet pour les projets de dispositif drainé**
(modèle type de demande d'autorisation disponible au verso)

☒ **L'AUTORISATION DU PROPRIETAIRE OU DU MAIRE, si rejet une propriété privée ou un fossé communal,**

☒ **LA DEMANDE D'AUTORISATION DE REJET ADRESSEE A LA DRD complétée, si rejet vers une route départementale,**

Cette demande jointe au dossier sera transmise par le SPANC

- ☐ **Les éventuelles autorisations nécessaires à la réalisation du dispositif d'assainissement (proximité d'un puits,...)**

- ☐ **Une copie des articles du règlement du lotissement concernant l'assainissement**

DEMANDE D'AUTORISATION DE REJET

Coordonnées du demandeur

Nom et prénom :

Adresse :

Commune :

Localisation du projet

Adresse du projet :

Commune :

Références cadastrales :

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation de rejeter les eaux traitées de notre futur dispositif d'épuration autonome situé à

Le sol de notre parcelle étant inapte à l'infiltration, nous installons, comme le prévoit du 9 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif,

- ☐ un lit filtrant vertical drainé,
- ☐ un lit filtrant à flux horizontal
- ☐ un tertre d'infiltration drainé
- ☐ Le dispositif agréé suivant :

Cette technique nécessite un exutoire. Le seul possible à notre disposition est :

- ☐ Le fossé de la voie communale n° _____
- ☐ Le fossé du chemin rural n° _____
- ☐ Le ruisseau, la rivière « _____ »
- ☐ Le fossé de la parcelle cadastré _____
- ☐ Autre _____

Les eaux rejetées correspondront aux normes autorisées par l'arrêté du 7 septembre 2009 à savoir :

30 mg/l pour les Matières en Suspension (M.E.S.)

35 mg/l pour la Demande Biochimique en Oxygène sur 5 jours (D.B.O.5.)

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à :

Le : / /

Signature du demandeur